

**CRCK AURA - Commission ESIND**  
**Réunion du 24 février 2023**  
**Relevé de décisions**

**Présents** : Philippe Caillebotte – Patrick Orosz – Bernard Jacquot

**Excusé** : Yves Lecaudé

**Diffusion** : Comité directeur du Comité régional – Newsletter

Quoi	Qui	Quand
<p><b>Préparation de l'AG 2022 (12 mars 2023)</b>            Rapport 2022 remis et intégré            Projets et Budget 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Topo guide Ht Rhône : demandes de subvention à la Région et à CNR</li> <li>- Emploi de tête de réseau Esind avec Agence de l'eau</li> </ul> <p>La commission souhaiterait qu'un suivi budgétaire soit envisagé.</p>	BJ PC	26/02
<p><b>Barrage d'Arthaz (Haute-Savoie)</b>            Le préfet a reçu le courrier en RAR et transmis le dossier à la Ss-Préfète de St Julien pour instruction en coordination avec EDF</p>	PO	
<p><b>RPP Rhône Feysine (Rhône)</b>            Le courrier RAR au Préfet du Rhône demandant la révision du RPP Rhône Saône et la levée de l'interdiction de navigation sur 2 km en aval du seuil de la Feysine. Une copie de ce courrier est à adresser à la Métro de Lyon et à EDF</p>	PC/PO	28/02
<p><b>Isère en Haute Tarentaise (Savoie)</b>            Le compte rendu de la réunion de la cellule de concertation du 07/12 en Sous-préfecture d'Albertville est en cours. L'association Tarentaise eau vive (TEV) doit formuler par courrier les demandes d'évolution de l'arrêté préfectoral de 2018</p>	BJ	28/02
<p><b>Sécurisation du franchissement du pont Morens à Montmélian (Savoie)</b>            Un plan d'aménagements et de signalisation a été remis par le Comité régional et le Service jeunesse et sport, au gestionnaire de la PCH, au service des routes du département et à la DDT</p>	BJ	Fait à suivre
<p><b>Contrat bassin Guiers :</b>            Philippe recontacte le directeur du SIAGA sur la base des derniers mails pour s'étonner de l'absence de prise en compte du CK dans le contrat de bassin ainsi que sur les non réponses à nos courriers.</p>	PC	28/02
<p><b>Création d'un emploi de tête de réseau</b>            Relancer la FFCK (A Dubost et G Dantin) pour provoquer une rencontre FFCK / Agence de l'eau au cours du premier trimestre, afin d'étudier la faisabilité du projet et son financement en s'appuyant sur les autres exemples connus (sujet à étudier au prochain bureau).            Le positionnement de l'emploi – régional ou national – ainsi que la définition de l'employeur restent à trancher selon les exigences des subventionneurs potentiels</p>	PC  PC/NH	31/01  28/02
<p><b>Expertise relative au franchissement sécurisé des ouvrages CNR du Ht Rhône</b>            Suite aux visites du 3 au 6 octobre de Motz à Lyon, il reste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trier et intégrer les retours des avis des professionnels</li> <li>- réaliser la synthèse finale</li> <li>- clarifier sa présentation</li> <li>- transmettre à CNR la version finale et partagée du rapport d'expertise</li> <li>- adresser à CNR le récapitulatif des frais de déplacement et d'hébergement</li> </ul> <p>La fiche projet dans le cadre du plan 5 Rhône (Contact CNR P Meffre) pour obtenir le financement du travail effectué a été reçue.</p>	BJ LB PC BJ  LB LB SL PC BJ	fait à faire à faire  fait

<p><b>Topo guide Haut Rhône</b> Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser la fiche projet, après les retours sur la version du 10 février</li> <li>- Organiser réunion technique à Lyon avec auteur et éditeur</li> <li>- Rencontre su Comité Via Rhôna au séminaire du 23 février</li> <li>- Organiser réunions des partenaires : CNR et Acteurs Tourisme</li> <li>- Proposer une fiche projet P5R</li> </ul> <p>La prétendue dangerosité des sports de pagaie, souvent mise en avant par nos interlocuteurs (internes et externes), doit faire l'objet d'une réponse argumentée qui sera proposée à la commission nationale pour validation</p>	<p>AD BJ PC BJ BP PC BJ PC/PO/BJ</p>	<p>28/02  fait 31/03 15/03 31/03</p>
<p><b>Responsabilité juridique</b> La diffusion d'informations et la mise en place d'aménagements et signalisation engage la responsabilité des auteurs. À la suite des évolutions jurisprudentielles et législatives qui ont fait suite à l'accident d'escalade de 2019 (?), il apparaît qu'une clarification doit être faite de cette question.</p>	<p>PC BJ PO</p>	<p>29/02/ 2029</p>
<p><b>Rencontre FNE Pêche</b> Relancer Jacques Pulou en intégrant le point suivant relatif aux lâchers d'eau</p>	<p>PC</p>	<p>Mars</p>
<p><b>Gestion des lâchers d'eau (suite à la suppression de l'étape Isère de la Traass)</b> Le courrier adressé à la FFCK a déclenché des débats en conseil des territoires. Les retours sont à suivre pour mises en œuvre dès l'été 2023 (calendrier Traass) Cette question doit désormais prendre en compte le point de vue et les attentes de la pêche avec notamment son propre calendrier d'évènements Une charte de bon usage des lâchers d'eau pourrait – devrait – être envisagée avec les contributions de tous les acteurs concernés.</p>	<p>PC NH CL  PC</p>	<p>2023</p>
<p><b>Arrêtés « sécheresse » possibles pour l'été 2023</b> La situation météorologique et climatologique actuelle oblige à envisager des conditions de navigation très difficiles pour l'été 2023, incluant des restrictions et interdictions réglementaires probables avec des arrêtés « sécheresse ». Dans cette éventualité, il convient d'être vigilant et en alerte auprès des administrations et services préfectoraux.</p>	<p>Tous</p>	<p>Mars Mai</p>
<p><b>Relations de la FFCK avec les membres agréés et structures professionnelles</b> La position des membres agréés au sein de la FFCK mérite d'être clarifiée : quels engagements et responsabilités réciproques, notamment dans les situations de présences et représentations dans différentes situations et instances ? Si cette question dépasse les limites de la région, notre Comité peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir sa politique et son programme d'actions 2023 (cf. compte rendu du 16 décembre) (à mettre à l'ODJ du bureau)</li> <li>- vérifier auprès de la FFCK (B Louche, G Dantin) la poursuite de ses actions</li> <li>- mettre en place une réunion visio avec les membres agréés actuels pour évoquer cette question et présenter les services fédéraux (pagaies couleurs, labels, ...)</li> <li>- constituer un fichier prospect des structures pro de la région sur la base de EAPS connus auprès des services de l'État</li> </ul>	<p>CL PC  CL  CL</p>	<p>Mars</p>
<p><b>Infos Haute Loire</b> La liste des ouvrages a été déposée. Une réunion est à venir.</p>	<p>YL NH</p>	
<p><b>Projet de réunion régionale (séminaire) avec les services de l'État</b> Un contact avec le référent régional (JB Delpy) est en cours via B Feutrier</p>	<p>BJ</p>	
<p><b>Prochaine réunion mensuelle : 16 mars 2023 - 9 h 30</b></p>		